

SECONDE TABLE-RONDE
COMMENT ELABORER UNE VISION COMMUNE : QU'EST-CE QUI NOUS UNIT ?
PLACE DU CODE DE DEONTOLOGIE...

Participants : Alberto Garlandini, *vice-président d'ICOM international* ; Burçak Madran (*ICMAH*) ; Chedlia Annabi (*ICOM Tunisie*) ; Koré Escobar Zamora (*ICOM Espagne*) ; Alexandre Chevalier (*ICOM Belgique*) ; Elke Kellner (*ICOM Autriche*)

Modératrice et rapporteure : Emilie Girard, *directrice scientifique et des collections du MuCem*.

Alberto Garlandini, vice-président d'ICOM international (en vidéo) – L'expansion de la pandémie de coronavirus COVID-19 me contraint de rester à Milan mais ne me dissuade pas de m'adresser à vous pour introduire cette très importante table-ronde. Le thème choisi est lié, bien sûr, au débat sur la définition du musée, mais la question est bien plus large, car une association et une communauté professionnelles, quelles qu'elles soient, n'ont d'avenir que si elles sont capables de valoriser leur histoire, leur mémoire et leurs valeurs éthiques communes. Ses membres doivent pouvoir dialoguer, échanger idées et expériences, formuler de nouveaux projets et des objectifs acceptés par tous. Le monde change à une vitesse accélérée, et parallèlement les musées et le travail en leur sein. Je puis dire d'expérience que les membres de l'ICOM ont une vision, des valeurs et des références communes. Ayant eu la chance de travailler sur plusieurs continents et de rencontrer des collègues du monde entier dans de nombreux pays très divers et dans des contextes sociaux, politiques, culturels, religieux, administratifs et économiques très différents, j'ai été heureux de constater que les professionnels des musées, tout en s'exprimant en différents idiomes, partagent une *lingua franca*, celle de la muséologie dans ses variantes et ses différentes approches ; qu'ils vivent les mêmes problèmes, partagent les mêmes aspirations, les mêmes valeurs ; qu'ils se sentent appartenir à une même communauté professionnelle.

Cette vision commune de ce que sont les fonctions spécifiques des musées et les rôles, les responsabilités et les compétences spécifiques de ceux qui y travaillent, voilà ce qui constitue le trésor de l'ICOM, l'unit et l'a transformé en une communauté professionnelle. Ce dénominateur commun doit être mis en valeur et renforcé, et le débat sur la définition du musée doit aider les professionnels à se rassembler pour faire face aux défis de notre temps.

Les deux documents qui expriment le mieux l'identité collective, la vision commune, l'unité de l'ICOM sont les statuts et le code de déontologie pour les musées. Les statuts définissent la mission, les objectifs et les règles de fonctionnement de l'ICOM ; le code de déontologie exprime une vision internationale de la gestion des musées et du patrimoine selon des principes et des pratiques éthiques précis. Le respect du code de déontologie s'impose, bien sûr, aux membres de l'ICOM, et oblige tous les professionnels des musées du monde. Mais parce qu'il est devenu une norme juridique dans un nombre croissant de pays depuis l'adoption de la recommandation de l'Unesco de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société, ce code constitue aussi, désormais, une référence internationale partagée.

Ce n'est pas un hasard si des deux documents qui fondent l'identité de l'organisation contiennent une définition du musée et une définition de ce que sont les professionnels de musée. En théorie, les deux définitions, parce qu'elles sont interdépendantes, auraient dû être actualisées en même temps ; or, cela a été fait séparément. Les statuts ont été révisés en 2017 ; l'adoption d'une proposition de nouvelle définition du musée a été reportée à 2022 ; quant à la révision du code de déontologie, elle n'est pas prévue pour l'instant.

Dans ce contexte, plusieurs questions se posent aux participants à la table-ronde : comment assurer la continuité de la vision commune de l'ICOM dans le processus difficile mais nécessaire d'actualisation des documents qui assoient son identité ? Comment s'assurer que les comités participent à la révision ? Comment procéder à cet *aggiornamento* sans remettre en question notre histoire et nos valeurs communes ? L'ICOM doit-il revoir son code de déontologie et si oui, comment procéder ? Sera-t-il fructueux de modifier la définition du musée sans réviser ce code en même temps ? Par quels documents compléter les statuts et le code de déontologie pour renforcer l'identité commune des membres de l'ICOM ? Peut-on imaginer des documents régionaux précisant la vision commune en tenant compte des diversités locales ?

Emilie Girard, directrice scientifique et des collections du MuCem – En somme, peut-on modifier la définition du musée sans modifier le code de déontologie qui en est en quelque sorte l'exégèse ? Peut-on actualiser cette définition tout en préservant l'unité de l'ICOM ? Des documents manquent-ils qui pourraient être adjoints aux textes fondateurs ?

Chedlia Annabi, ICOM Tunisie (via Skype) – J'ai préparé mon intervention en suivant l'approche inverse : comment élaborer une vision commune de la modification de la définition en se fondant sur le respect du code de déontologie ? Ce qui a été fait l'a été de manière assez preste. Pour commencer, pourquoi a-t-on décidé de modifier cette définition ? On évoque des problèmes « muséologiques et épistémologiques », mais ils n'apparaissent nulle part, dans aucun document, et les membres de la base de l'ICOM n'ont fait remonter aucune raison réelle urgente de procéder à un tel changement. Il n'y a eu aucune étude préliminaire justifiant cette prise de décision, l'argument avancé des articles publiés par les membres du MDPP ne reflète que leurs avis personnels et ne peuvent être considérés en tant que des arguments décisifs pour une révision de la définition du musée. Notre but n'est nullement de faire vite : mais que le résultat atteint renforce le leadership et l'aura de l'ICOM et qu'il soit accepté par une majorité significative des membres.

La « méthodologie » appliquée lors de la consultation des membres n'a pas été implantée d'une manière démocratique. Cela a été dit malheureusement après Kyoto que les consultations se sont en fait limitées aux membres des bureaux des comités nationaux et internationaux. Enfin l'application des critères pour la sélection finale de la définition s'est en fait limitée à l'évaluation et à l'appréciation d'un groupe et non d'une consultation élargie.

L'élaboration d'une vision commune, doit considérer plusieurs paramètres. Il s'agit d'abord du respect de la vision générale et des missions de l'ICOM, de ses statuts et de son code de déontologie. Or le code de déontologie reprend et développe dans le détail l'éthique, les principes qui font l'essence du musée et les objectifs qu'il vise, y compris le respect des

droits humains et celui des communautés et des minorités. Avant d'entamer la réécriture de la définition, que l'on veuille bien relire le code de déontologie, puisque toutes ces notions y figurent ! Le but de la nouvelle définition proposée et qui n'a pas été adoptée est-il de développer, au risque de prêter à confusion, des principes parfaitement énoncés dans le code ? De plus, l'ICOM adhère à toutes les conventions de l'Unesco relatives au patrimoine culturel et naturel, détaillées à l'article 7.2 du code de déontologie, conventions qui trouvent leur source dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je m'interroge donc : n'y a-t-il pas confusion, dans certaines discussions relatives à la définition du musée, entre vision, objectifs et missions ? La notion d'institution est également détaillée dans le code de déontologie (que l'on retrouve à cet article : *Positionnement institutionnel. 1.1 Documents d'habilitation. 1.2 Déclaration des missions, des objectifs et des politiques*)

Aussi, si une nouvelle approche et une nouvelle définition sont vraiment nécessaires, plusieurs exigences doivent être respectées. La première est d'explicitier par un argumentaire circonstancié les problèmes concrets que pose la définition actuelle du musée, leur nature et leur impact sur le travail muséographique, ainsi que les lacunes et les déficiences qui rendent indispensables une réécriture, laquelle devra impliquer des femmes et des hommes de terrain et non des développeurs de théories.

La seconde exigence est d'instaurer un processus et une vraie méthodologie d'enquête démocratique, partant de la base, largement diffusée et assurant une consultation et une écoute permanentes des membres, avec possibilité pour le MDPP d'apporter ses commentaires, le tout publié sur une plateforme électronique accessible à tous les membres jusqu'à la fin de l'exercice.

La troisième exigence est d'éviter toute décision unilatérale ou limitée à un groupe restreint. Le MDPP gère les discussions, recadre les interventions des membres et répond à leurs questionnements.

En conclusion, on peut certes envisager de repenser la définition actuelle, l'améliorer afin d'intégrer de nouveaux paradigmes imposés par le travail muséographique. Contrairement à ce que semblent penser certains, il ne s'agit pas de « créer », mais de mener une réflexion profonde et sérieuse dans un climat serein, et de peser le pour et le contre, puisque la définition engagera une organisation qui, parce qu'elle est la référence mondiale dans le domaine des musées, se doit d'être à la hauteur de sa notoriété et de confirmer son rôle de leader.

Mobiliser autant d'énergies pendant six années pour réécrire une définition, était-ce une réelle priorité, quand on sait les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les musées, problèmes dont certains menacent même leur existence ? Quelle est notre capacité à nous projeter et définir aujourd'hui ce que pourra être le musée dans plus de 70 ans ? Il ne s'agit pas non plus d'émettre une nouvelle définition sans préparer et prévoir les retombées éthiques, sociales, morales, juridiques et politiques de cette décision sur l'organisation, sur les pays membres et sur nos partenaires institutionnels.

Nous devons surtout être conscients de la responsabilité d'une si importante décision qui va avoir un impact vital sur l'organisation. 40 000 membres nous observent et vont juger le travail accompli, c'est pourquoi chaque étape doit être longuement analysée, réfléchie, et de préférence, consensuelle.

Elke Kellner, ICOM Autriche (via Skype) – Le sujet qui nous réunit, vous le savez sans doute, a déjà suscité des réactions de la part d'ICOM Autriche. Notre ancienne présidente a écrit au conseil d'administration de l'ICOM pour exprimer nos préoccupations et l'a fait également à Kyoto. D'autres comités nationaux et internationaux ont heureusement fait de même, et grâce à l'initiative d'ICOM France, nous avons pu repousser la décision. Nous remercions Juliette Raoul-Duval de nous donner l'occasion de poursuivre la discussion ici.

L'ICOM Autriche est favorable à ce qu'une nouvelle définition du musée mentionne des valeurs telles que l'importance du rôle des musées dans la société, l'inclusion, la protection du climat, l'engagement social. Une large majorité de membres de l'ICOM partage probablement ce point de vue. D'autres éléments clés comme le fait que les musées sont des institutions permanentes, et des notions comme celles de patrimoine matériel et immatériel, de collections, d'éducation et de recherche doivent aussi y figurer. Pour nous, toute nouvelle définition doit affirmer que les musées sont différents des autres institutions et organisations. Il y a là une mission essentielle de l'ICOM, organisation internationale de tous les musées, et il importe qu'une large majorité de ses membres s'accorde à ce sujet.

Depuis le report du vote à Kyoto, la présidente Suay Aksoi et le conseil d'administration de l'ICOM sont restés bien silencieux. En janvier, il y a bien eu un message de la présidente sur le site faisant état d'« une nouvelle possibilité d'avancer » mais il laissait nombre de questions dans le vague, mentionnait huit critères éthiques plutôt flous – d'ailleurs, on ne nous y disait même pas qui étaient les nouveaux membres du MDPP, le comité de rédaction. Bref, nous ferons certes de nouvelles propositions, mais la transparence n'est toujours pas au rendez-vous.

J'apprécie donc beaucoup l'initiative d'ICOM France visant à préparer les discussions à venir lors de la réunion de juin. Je nous crois capables de présenter une définition du musée qui conduira l'ICOM dans le XXI^{ème} siècle. Lors des discussions qui ont eu lieu à l'assemblée générale, nombre de propositions tout à fait raisonnables ont été avancées et discutées dans un climat de respect mutuel, ce qui donne bon espoir pour la suite. De nombreux membres se sont dit très préoccupés par la nouvelle définition proposée, d'autres ont jugé qu'il fallait vraiment modifier la formulation, beaucoup aussi que cette proposition mettait en grand danger le financement des musées par les gouvernements, et une large majorité a demandé qu'on lui laisse le temps d'en discuter. Cette proposition hâtive de nouvelle définition a pratiquement conduit l'ICOM au bord de la rupture. De mon point de vue, faire le forcing pour organiser une confrontation plutôt que promouvoir la compréhension mutuelle, pour obtenir un vote sans laisser le temps nécessaire à la discussion, relève d'une gouvernance irresponsable. Désormais les membres de l'ICOM et ses comités nationaux et internationaux ont de nouveau la possibilité de trouver une solution ensemble.

Nous devrions, dans un esprit d'ouverture, formuler une nouvelle lettre de mission pour l'ICOM, engager peut-être aussi une révision du code de déontologie. Mais cela demande une discussion approfondie et des formulations prudentes. Encore une fois, nous sommes sans doute tous favorables à des valeurs comme la démocratie, l'inclusion, la protection du climat et l'engagement social, et elles figureront bien sûr dans une nouvelle définition. Mais l'ICOM, en sa qualité d'organisation internationale des musées, doit pouvoir définir clairement ce qu'est un musée et en quoi il diffère d'autres institutions. Il lui faut assumer

cette tâche ; à défaut, il perdrait sa fonction d'organe de définition dans le monde des musées.

Pour terminer, j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas « eux » d'un côté, « nous » de l'autre. En particulier, il faut refuser fermement toute idée de confrontation entre l'Europe et les autres pays. Une définition du musée doit être facteur d'unité pour les institutions et pour leurs professionnels. Alors, rédigeons-la ensemble.

Koré Escobar Zamora, ICOM Espagne – Au nom de l'ICOM Espagne, je présenterai quelques réflexions fondées sur l'introduction d'Alberto Garlandini, qui pose des questions fondamentales sur notre mission. Il nous rappelle que l'ICOM fixe les normes professionnelles et déontologiques pour les activités muséales, émet des recommandations à ce sujet, encourage la formation, la connaissance, la sensibilisation du public.

Mais où en sommes-nous aujourd'hui dans l'application de ces missions ? Selon moi, dans un monde en changement permanent, pluriel, délivré de la distance, nous devons plus que jamais tenir compte des principes de base – non qu'ils soient inamovibles, mais parce qu'ils nous sont le fondement d'un consensus nourri de la reconnaissance de ces notions « universelles » qui nous unissent, nous définissent, sont les racines de notre organisation.

Ces notions, en réalité, figurent déjà dans les têtes de chapitre successives du code de déontologie de l'ICOM : les musées assurent la protection, la documentation et la promotion du patrimoine naturel et culturel de l'humanité ; les musées qui détiennent les collections les conservent dans l'intérêt de la société et de son développement ; les musées détiennent des témoignages de premier ordre pour constituer et approfondir la connaissance ; les musées contribuent à la connaissance, à la compréhension et à la gestion du patrimoine naturel et culturel ; les ressources des musées offrent des possibilités d'autres services et avantages publics ; les musées travaillent en étroite coopération avec les communautés d'où proviennent les collections, ainsi qu'avec les communautés qu'ils servent.

En outre, le code se présente comme « une norme minimale pour les musées », ce qui invite moins à une modification qu'à un développement, une révision qui ne conduirait pas à franchir les lignes rouges fixées lors de la fondation de l'organisation. Pour nous, débattre, analyser, dialoguer sont nécessaires pour continuer à assumer notre mission dans la société actuelle, mais le débat ne saurait se fonder sur des courants intellectuels passagers, sur le politiquement correct, mais sur cette base universelle minimale qui fait le musée ce qu'il est et le différencie d'autres institutions selon les propres termes de l'ICOM – à savoir sa permanence, la conservation de collections ayant valeur culturelle et exposées pour remplir certaines fonctions, qui les distinguent justement d'autres institutions qui se consacrent également au patrimoine culturel.

Si vraiment nous ne nous sentons plus capables de défendre ces principes élémentaires, si une majorité d'entre nous pensent qu'il ne fait plus sens de parler de musées, qu'il vaut mieux diluer ou cacher le terme en l'associant à toutes sortes d'autres entreprises à portée sociale ou civique, peut-être devrions-nous alors nous interroger en toute sincérité et modifier nos documents fondateurs, notre mission, notre définition. Alors, sans doute, ne serions-nous plus l'ICOM, mais quelque chose d'autre. Aux yeux du comité espagnol, ce serait un changement total. Nous sommes favorables à la discussion, mais tenons aux principes fondamentaux qui définissent le musée comme une institution spécifique.

Burçak Madran, ICMAH – Je me demande pour commencer pourquoi aucun membre du MDPP2, le nouveau comité de rédaction, n'est présent ici.

Juliette Raoul-Duval – Tous ont été invités.

Burçak Madran – Je sais que vous avez invité tout le monde, et franchement, à leur place, j'aurais vraiment été curieux de savoir de quoi cette assemblée parle ! De même, pourquoi n'y a-t-il aucun membre d'un comité national ou international qui, à Kyoto, s'est prononcé en faveur de la nouvelle définition du musée ? Les questions soulevées par Alberto Garlandini sont une très bonne base, mais si on ne peut pas dialoguer entre membres ayant différents points de vue, on n'arrivera à rien. Je veux bien détailler notre position à l'ICMAH, mais je sais déjà que nous sommes d'accord entre nous, tandis qu'à Kyoto d'autres groupes présentaient d'autres points de vue, ce qui permettait des débats plus enrichissants.

Dès lors, comment actualiser nos documents, avec quelle méthode de travail ? Nous sommes en train de le faire ici. Pendant trois ans, personne n'a communiqué suffisamment de document pour suivre le parcours de travail, puis tout à coup on a proposé une nouvelle définition ; la réaction a été de dire que l'on ne pouvait pas voter dans ces conditions, que ce n'était pas démocratique, qu'on n'était pas au courant. Les comités ont commencé à lancer des enquêtes, interroger leurs membres... à croire que cette proposition de définition était un coup monté pour les faire bouger un peu ! Nous avons commencé à définir une méthodologie permettant aux membres de s'exprimer pour décider tous ensemble. Il n'y a pas à faire plus : une fois que les comités nationaux et internationaux auront terminé leurs enquêtes et transmis leurs rapports à tous – pas seulement aux autorités centrales de l'ICOM –, le MDPP deviendra un simple secrétariat qui rassemblera ces informations et en tirera ce qui correspond à l'avis des membres. Ce sera un vrai exercice démocratique : la majorité l'emportera et les tenants d'une autre conception attendront leur tour. Nous avons fait ce qu'il faut faire, attendons d'en recueillir les fruits.

Alexandre Chevallier, ICOM Belgique – Effectivement, il nous a semblé, en Belgique, tout à fait extraordinaire que pendant deux ans aient eu lieu des enquêtes sur internet, des ateliers, des réunions, sans qu'on sache qui a répondu quoi et au nom de qui, puisque l'on a tout mis dans un chapeau d'où est sorti, par un coup de baguette magique, un résultat fin juillet 2019. Il est vraiment inadmissible que des professionnels n'aient aucune méthodologie pour développer une réflexion. Pour reprendre cette réflexion ensemble, la première chose est sans doute de rétablir la transparence, de façon à savoir qui fait quoi et comment. J'apprends aujourd'hui que Juliette Raoul-Duval, Marie-Clarté O'Neill et Luc Eekhout sont membres du MDPP2. Mais qui sont les autres ? Pourquoi tant de secret ? Quelle méthodologie vont-ils proposer ? En premier lieu, la définition actuelle doit être analysée : a-t-on besoin de la changer ? Peut-être la réponse sera-t-elle que non ou qu'il suffit de quelques ajouts et on s'en tiendra là. À ne pas agir ainsi, on crée des suspicions et on laisse croire à de vilains secrets ou à une tentative de coup d'État. Peut-être n'est-ce pas le cas, mais sans davantage de transparence, on pourra continuer à le penser. La première étape est donc, désormais, de communiquer. Malheureusement, cela semble mal parti pour ce qui est du MDPP2, ainsi que du secrétariat et de la présidence.

Seconde question, que faut-il mettre à jour ? Le code de déontologie également ? Nous disposons d'une base, la définition du musée comme le lieu dans lequel nous travaillons. Il faut lui assigner un objet, mais aussi définir la manière de travailler. Sur ce point, le code de déontologie est déjà plus avancé que la définition elle-même et, en quelque sorte, la

définition est en train de rattraper cette avance du code de déontologie sur la manière de travailler au musée. Celle-ci évolue, c'est vrai. Mais l'enquête ICOFOM montre que les piliers essentiels sont maintenus et plébiscités par ceux qui ont répondu aux questionnaires. Peut-être, cependant, la formulation devrait-elle évoluer pour refléter les modifications de l'usage, non la fonction première de ce qu'est un musée. Donc, commençons par nous interroger sur la définition, et ensuite sur le code de déontologie. Il est certain que des ajouts et des précisions sont nécessaires pour certaines catégories comme le musée militant : jusqu'où des professionnels peuvent-ils aller sans outrepasser une neutralité, ou une objectivité – sachant qu'une majorité est tentée de décrire ainsi sa propre subjectivité ?

Faut-il, nous demande Alberto Garlandini, ajouter de nouveaux documents, par exemple une lettre de mission, une nouvelle vision ? Cette mission est définie à l'article 2 des statuts. Peut-être peut-on la compléter. La vision est définie à l'article 3. Faut-il alors ajouter des documents à portée régionale, et ainsi créer des particularismes ? J'aurais tendance à dire « non », afin de mettre l'accent sur ce qui nous unit. Néanmoins, il existe déjà un autre code, pour les muséums d'histoire naturelle, dont les professionnels sont soumis à des conventions internationales spécifiques qui ne concernent pas les musées d'art ou d'ethnographie. Mais ces derniers ont été confrontés depuis une quinzaine d'années aux demandes de restitution ou de cogestion par les communautés d'origine des objets qu'ils conservent. Dès lors, peut-être un code spécifique de déontologie professionnelle serait-il indiqué pour les musées d'ethnographie soumis à de telles demandes et qui semblent être à l'origine de la proposition de nouvelle définition,

Daniele Jalla – L'ICOM, structure à caractère présidentiel, n'est pas une organisation véritablement démocratique – et depuis longtemps. La fracture très préoccupante constatée à Kyoto a donné à penser que la fin de l'organisation était venue...

Juliette Raoul-Duval – C'est pourquoi nous sommes réunis aujourd'hui.

Daniele Jalla – En effet, pour exercer un contre-pouvoir que l'on peut parfaitement intégrer aux règles de l'ICOM : celui des comités nationaux. L'ICOM a changé de nature en 1974, quand de club il est devenu une organisation internationale. Cette mutation demande un autre fonctionnement dans laquelle la communication ne se fera pas forcément du haut vers le bas. Rien n'empêche des réunions comme celle d'aujourd'hui, et il faut profiter de cette occasion pour créer un réseau informel stable à même de diffuser une information horizontale, contre-pouvoir dans une organisation objectivement dictatoriale.

Alberto Garlandini (via Skype) – Les temps sont rudes pour les musées. Je ne fais pas allusion à la pandémie mais aux difficultés qu'ils affrontent partout dans le monde et aux changements auxquels ils doivent faire face. Dans ce contexte, l'objectif de nos discussions doit être de déterminer ce qui rend les musées et les professionnels des musées pertinents à l'époque contemporaine – et on ne peut être pertinents que si l'on est capable d'être unis pour affronter ces défis. Aussi, dans le débat sur la définition du musée et sur le code de déontologie, nous devons nous abstraire de nos différends idéologiques pour nous focaliser sur ce qui nous unit, sur ce qui est spécifique aux musées et non sur ce qui les divise. Seule la compréhension réciproque nous permettra de parvenir à des conclusions efficaces. Pour définir notre dénominateur commun, nous devons être ouverts aux opinions des autres ;

jusqu'à présent, cela n'a pas été le cas. Cela doit nous conduire à traiter non seulement de la définition du musée mais aussi des aspects éthiques et du management.

Arja van Veldhuizen – La proposition de nouvelle définition suscite une grande empathie de la part des professionnels des musées néerlandais mais aussi de nombreuses critiques. Je pense que la majorité des soixante-dix membres de notre comité national présents à Kyoto était favorable à la proposition, mais il est difficile d'en être sûr car beaucoup d'entre eux n'ont pas exprimé leur opinion. J'admire l'énergie qui anime nos collègues très favorables à la nouvelle définition proposée. Que l'on soit ou que l'on ne soit pas d'accord avec eux sur le fond, c'est principalement la nouvelle génération ; on ne peut se passer de son énergie, dont j'aimerais beaucoup qu'elle trouve sa place dans cette discussion, mais j'ignore comment nous pouvons nous l'adjoindre.

Regine Schulz, présidente du Conseil consultatif de l'ICOM – À mon sens, le problème n'était pas la proposition de nouvelle définition, qui contenait des idées intéressantes, mais le fait que le conseil d'administration ait été saisi du texte et l'ait présenté à l'assemblée générale extraordinaire sans avoir prévu la possibilité d'amendements ; voilà ce qui provoqué tant de frustrations et de colère, des deux côtés. Nombre d'entre nous ont été interloqués et choqués par le procédé. Des avis contraires ont été exprimés sur le texte ; beaucoup étaient pour, d'autres étaient contre ; très bien ! Il fallait le soumettre à débat au sein des comités nationaux et internationaux, mais cela n'a pas été possible. Le conseil d'administration de l'ICOM a commis l'erreur de ne pas se rendre compte qu'aucun champ n'était laissé à des amendements. Il en est résulté une discussion qui a commencé par être énergique, ce qui est bien, pour finir par être très agressive, ce qui l'est beaucoup moins.

Cette approche n'est pas constructive. Nous devons maintenant envisager les choses selon une autre perspective que celle qui a prévalu au cours des deux dernières décennies mais nous devons aussi envisager les conséquences que peut emporter une définition ainsi révisée ; sachez que des collègues iraniens sont venus me dire, très choqués : « Si c'est cela la nouvelle définition du musée retenue par l'ICOM, nous quittons l'organisation ». Nous devons réfléchir à qui nous sommes et à ce que la définition des musées signifie pour notre identité. Il nous faut certes habiter notre siècle et ne pas toujours nous tourner vers le passé, mais nous devons aussi nous rappeler que les comités nationaux représentent des pays extrêmement différents sur tous les plans. Dans ce contexte, jusqu'où pouvons-nous pousser l'idée d'une proposition de définition politique ? Je suis heureuse que la décision ait été prise de reporter la mise aux voix d'un texte. Nous avons jusqu'à 2021 pour parvenir à une définition qui convienne à la majorité des membres, et si ce délai ne suffit pas, on l'étendra encore ; c'est essentiel. Il est urgent d'écouter les membres, dont les avis diffèrent grandement.

Nous ne devons pas centrer nos réflexions uniquement sur nous-mêmes mais privilégier une approche qui nous fonde en une communauté réelle protégeant ceux de nos collègues qui, au Yémen ou au Soudan par exemple, ne sont pas dans une situation aussi confortable que nous le sommes en France ou en Allemagne, et aussi ceux qui ne peuvent voyager car leurs musées, jugés poussiéreux et sans intérêt, n'ont plus de subventions. Il nous faut montrer à l'extérieur que nos musées ne sont pas poussiéreux mais pertinents. La discussion engagée

peut être utile à cet effort collectif et nous faire avancer, à condition qu'elle soit loyale et que chacun admette que d'autres idées que les siennes peuvent s'exprimer.

Alexandre Chevalier – J'invite les membres du MDPP2 ici présents à rendre publique la méthodologie qui sera suivie. En l'état, les comités nationaux sont invités à rendre leurs propositions et commentaires avant le mois d'août prochain – après quoi, un comité composé de quelques personnes aura le même poids qu'un comité national de 4 000 membres. Pour moi, et je pense ne pas être le seul, il y a là un sérieux problème. La première étape est de faire savoir qui siège au MDPP2, puis de dire quelle sera la méthode suivie ; ensuite seulement pourra-t-on commencer à travailler.

François Mairesse – Lorsqu'en 2016 Jette Sandahl, présidente du MDPP, a fait son premier discours, la méthodologie semblait claire et précise ; puis tout s'est joué en quelques minutes, dans les dernières semaines, après que la proposition de définition soit apparue presque comme par magie. Il faut dire aussi que ce n'est pas parce que l'on définit une méthodologie qu'elle s'accomplit à tout coup. Les présentations qui ont eu lieu ce matin ont montré la différence fondamentale entre une définition et une réflexion sur des valeurs ou une mission. La mission de la BBC est ainsi définie : « *To act in the public interest, serving all audiences through the provision of impartial, high-quality and distinctive output and services which inform, educate and entertain* » – « Agir dans l'intérêt général en servant tous les publics, pour informer, éduquer et divertir par une programmation impartiale et de haute qualité ». On ne mentionne même pas qu'il s'agit d'une entreprise audiovisuelle ! On est dans deux registres qui n'ont rien à voir. Certains principes, pour être anciens, sont toujours stables et constituent des références importantes, pour lesquelles les transformations ne sont pas les plus fondamentales ; ce n'est pas parce que l'on veut redéfinir la notion de repas que l'on doit redéfinir ce qu'est une table ! Il ne faut pas se tromper de débat. Depuis trois ans, sinon six, on amalgame deux réflexions entièrement différentes ; il en découle les difficultés que l'on connaît.

Emilie Girard – Je remercie tous les orateurs, qu'ils aient pu être présents ou qu'ils aient participé aux débats grâce à des moyens techniques.